



# LA CONTRIBUTION DES ACTEURS PRIVES ET PUBLICS À LA CREATION D'EMPLOIS ET D'ACTIVITÉS DANS LES QUARTIERS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Jeudi 28 janvier 2016  
BÈGLES (Salle Saint-Maurice)

compte-rendu

Depuis plusieurs années, les politiques publiques européennes, nationales et régionales en faveur des quartiers prioritaires convergent autour des priorités que sont le développement économique et l'emploi en faveur des habitants des quartiers prioritaires.

Si l'emploi constitue une des questions traditionnellement investies en Politique de la Ville, le développement économique l'est beaucoup moins, au point qu'on le présente souvent comme le « parent pauvre » de la Politique de la Ville.

Alors que les territoires aquitains sont engagés dans la mise en œuvre des nouveaux contrats de ville, porteurs de stratégies de développement économique, PQA a organisé une journée consacrée à « La contribution des acteurs privés et publics à la création d'emplois et d'activités pour les habitants des quartiers en Politique de la Ville » à Bègles, le jeudi 28 janvier 2016.



## LA RENCONTRE A RÉPONDU À PLUSIEURS OBJECTIFS

- Faire connaître les démarches en faveur de la création d'emploi et d'activités pour les habitants des quartiers prioritaires en Aquitaine ;
- Identifier des éléments de méthodes permettant de créer ou renforcer les partenariats en faveur de l'emploi et la création d'activités dans les quartiers ;
- Favoriser le croisement de regards entre acteurs privés et publics, encourager le rapprochement des cultures professionnelles entre développeurs économiques et chefs de projets politique de la ville.

## FAVORISER LE CROISEMENT DES POINTS DE VUE

Cette rencontre a mobilisé 47 participants : chefs de projets issus des communes et EPCI aquitains en Politique de la Ville, chargés de mission des services développement économique et emploi-insertion de ces mêmes structures, équipes techniques de la Région et de l'État (notamment membres des missions Ville et Délégués du Préfet) et acteurs économiques du privé.

Elle s'est organisée autour d'un temps de partage d'expériences et d'un exercice de mise en situation.

## UN REGARD DISTANCIÉ SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE URBAIN

**Marie-Laure BEAUFILS**, consultante-experte en développement économique urbain a assisté à l'ensemble de la journée. Elle a porté un regard distancié sur les échanges.

Son rapport d'étonnement montre à la fois les acquis et le chemin restant à parcourir :

**« LES ACTEURS -  
PUBLICS ET PRIVÉS -  
SONT LIÉS PAR UN  
DESTIN COMMUN SUR  
LE TERRITOIRE »**

« Les échanges révèlent que les questions d'emploi/insertion, de dispositifs et de financements restent majoritairement investis, comparativement à la dimension « business/marché ». Les mots et concepts employés renvoient à des représentations, des univers, des contextes, des positionnements qui nécessitent de s'entendre sur leur sens, leur compréhension pour éviter les malentendus, les incompréhensions, les frustrations. Néanmoins, les acteurs – publics et privés – sont liés par un destin commun sur le territoire ; ils sont en « interférence ». En effet, l'économie est plurielle, elle peut être abordée de plusieurs manières.

La création de « valeur » est un objectif à atteindre afin de prendre en compte l'économique dans le social ou en intégrant le social dans l'économique. Quoiqu'il en soit, la dimension partenariale doit se concrétiser au-delà des mots et des déclarations d'intention, avec de vraies initiatives.



### → Au sommaire

Le présent compte-rendu est organisé de façon à prolonger et préciser les éléments mis en exergue dans le rapport d'étonnement de Marie-Laure BEAUFILS

- **huit fiches acteurs** présentent la manière dont se concrétisent le partenariat entre acteurs privés et publics au service de la création d'emplois et d'activités pour les habitants des quartiers prioritaires ;
- **une fiche méthode** identifie quelques grands principes permettant de limiter « les incompréhensions et les malentendus » évoqués par Marie-Laure BEAUFILS et proposent quelques pistes pour aider au développement d'une « économie plurielle » ;
- **une présentation de la notion « économie plurielle »** – extraite de l'intervention réalisée par Marie-Laure BEAUFILS lors du groupe ville du 9 avril 2013 « Développement économique et Politique de la Ville », est annexée au présent compte-rendu.

# FICHE MÉTHODE - CRÉER ET RENFORCER LES COOPÉRATIONS ENTRE ACTEURS PRIVÉS ET PUBLICS EN FAVEUR DE LA CRÉATION D'ACTIVITÉS ET D'EMPLOI EN POLITIQUE DE LA VILLE

Cette fiche méthode constitue un premier niveau de réponse au besoin de méthode exprimé par les participants.

En effet, plusieurs questions ont été soulevées en atelier témoignant de la nécessité de clarifier les concepts et les objectifs lorsqu'il s'agit de favoriser l'emploi et la création d'activités pour les habitants des quartiers prioritaires.

Parmi les questionnements revenus de façon plus ou moins récurrente au cours des échanges « Qu'entend-on par développement économique ? Quels acteurs mobiliser ? Comment s'y prendre ? A quelle échelle positionner les interventions ? ».

Ce document est à envisager comme un "pense-bête" qui identifie et hiérarchise les questions à se poser lorsque l'on souhaite favoriser le rapprochement des acteurs privés et publics en faveur de la création d'activités et d'emplois pour les habitants des quartiers prioritaires.



## IDENTIFIER ET MOBILISER LES ACTEURS

### L'identification des acteurs

---

En définitive, il n'est pas sûr que la question de savoir « *quels acteurs mobiliser* » soit la première à se poser. La liste peut devenir pléthorique, car derrière ce vocable acteurs publics/privés se cache une multitude d'acteurs.

L'identification des acteurs renvoie à différentes questions : la notion d'acteur privé/ public renvoie-t-elle à un statut juridique ? Un secteur d'activité ? Une implantation géographique ?

Et si on commence à identifier certains acteurs, où est-il légitime de s'arrêter ?

> **Ce sont plutôt les objectifs que l'on se fixe qui vont déterminer la nature des acteurs à mobiliser.**

### Le rôle des acteurs publics et privés

---

La collectivité et l'État ont un rôle incontournable d'**anticipation, d'impulsion et d'entraînement** en matière de développement économique, en fixant « un cap » à l'échelle du territoire.

Ils peuvent par leurs interventions stimuler l'attractivité et donc la création d'activités, en localisant des services publics dans les quartiers (donc des emplois), en agissant sur les infrastructures, les équipements et les services.

Ils ont également un **rôle de coordination, de mise en cohérence de l'ensemble des acteurs** qui intervient dans le champ du développement économique. Pour éviter l'émiettement, ils peuvent avoir un rôle de « catalyseur », en favorisant la mise en réseau et en synergie des acteurs, parce que « ça ne se fait pas tout seul ».

En ce qui concerne les acteurs « privés », **ils peuvent être soit « pourvoyeurs d'emploi », soit « accompagnateurs »**, dans la création d'entreprise ou l'accès à l'emploi. C'est à ce titre qu'ils sont mobilisés, ou non.

## DÉFINIR LES OBJECTIFS

**Fondamentalement c'est LA première question à se poser avant de commencer** : quels objectifs cherche-t-on à atteindre ? Favoriser l'accès à l'emploi ? Créer de l'activité et de l'emploi ? En effet, c'est une remarque importante qui a été faite lors de la journée : l'emploi et l'économie sont deux entrées très différentes qui doivent être traitées séparément, même si elles sont étroitement liées.

- > Sur le volet emploi, on est généralement plus sur une logique de réparation, d'adaptation, d'accompagnement de parcours individuels.
- > Sur le volet économie, on va être plus sur une logique de création des conditions pour pérenniser et/ou développer la création d'activités ce qui dans une certaine mesure amènera une création d'emplois.

Il a ainsi été rappelé que faire du développement économique en faveur de l'emploi, cela passe par l'élaboration d'une **stratégie**.

Or, on ne peut construire une stratégie sans analyse de la situation. Marie-Laure BEAUFILS prône le recours au **diagnostic FFMO** (Forces, Faiblesses, Menaces, Opportunités).

**La stratégie demande à être précisée, affinée, remise dans un contexte :**

- **Quels sont les publics visés ?** Il est préférable de segmenter les publics pour adapter les réponses apportées
- **A quel horizon temporel** : maintenant ? d'ici 1 à 2 ans ? 5 ans ? 20 ans ?
- **A quelle échelle géographique va-t-on intervenir ?** le quartier ? l'agglomération ? le bassin d'emploi ?  
Le quartier est le lieu de la proximité avec les publics. Le bassin d'emploi semble le plus pertinent pour la mobilisation des entreprises et des candidats à l'emploi.

Par conséquent, en fonction des objectifs et de l'horizon temporel sur lequel on se situe, on se positionnera davantage sur le prisme emploi ou sur le prisme économie. On sera également plus ou moins proche des « publics cibles ».

**>> Pour autant, l'enjeu au final est bien de créer de la valeur économique et sociale qui génère du développement pour le territoire (et ses habitants).**

## ENVISAGER LES ACTIONS À METTRE EN OEUVRE

La journée a été l'occasion de prendre connaissance d'un large éventail d'acteurs et d'actions en faveur de la création d'activités et de l'emploi pour les habitants des quartiers prioritaires. A chacun d'y trouver un sens, un écho, par rapport à son propre territoire. Les témoignages doivent inciter les collectivités à mieux observer ce qui se passe sur leur territoire afin de repérer les acteurs qui agissent, parfois dans l'ombre, sur lesquels elles pourront s'appuyer.

→ **Des entreprises qui s'impliquent sur leur territoire, au service du collectif, qui élargissent leur champ d'intervention : Club d'entreprises du Pays Foyen, SCOP Mantalo à Périgueux, GEIQ 24, FACE Pays de l'Adour.**

→ Des structures d'accompagnement à l'emploi ou à la création d'entreprises qui expérimentent de nouveaux « modes de faire », qui adaptent leurs interventions et leurs outils au territoire, aux publics, aux problématiques : Pôle emploi du Villeneuvois et Fumelois, BGE Sud Ouest, PICQ à Agen.

→ Des collectivités territoriales qui se réinterrogent sur le sens de l'action publique et qui se positionnent dans une vraie dynamique d'impulsion et de mise en synergie sur des projets fédérateurs : Communauté d'agglomération du Grand Villeneuvois, Communauté d'agglomération Bergeracoise.

Quelque soit la nature des interventions mises en œuvre, il est important de conserver à l'esprit les trois dimensions suivantes afin de pouvoir les combiner :

- **« la proximité »**: il s'agit de bien connaître, d'adapter les réponses aux publics, d'être présent et visible sur le quartier, d'accompagner de manière individuelle,
- **« le micro »** : il s'agit de soutenir, aussi, de petits projets, à côté des « macro-projets » urbains ou d'entreprises du « CAC 40 »,
- **la nécessité de changer de regard sur les quartiers** : les quartiers sont peuplés de richesses humaines, il convient de les valoriser, de révéler leurs potentialités. L'idée de « marketing

## LES MOTS ONT UN SENS

*Les mots ont un sens, mais on ne met pas tous le même sens derrière un mot. Répondre à la commande publique impose que les parties-prenantes partagent le constat de départ ainsi que les objectifs à atteindre à travers le plan d'action. C'est d'autant plus vrai lorsqu'il s'agit de développement économique et d'emploi.*

### Ne pas oublier d'être créatif, imaginatif et d'expérimenter...

En français, ce mot vient du latin: "creo", "creas", "creai", "creatum", "creare".

Ce verbe "agricole" signifiait "faire pousser", "produire", "faire naître", et dans la langue ecclésiastique "faire naître du néant" Il dérive lui-même de "cresco" qui signifie "pousser", "croître", "arriver à l'existence", "naître".

Action de créer, de tirer du néant : La Genèse raconte la création du monde.

- Avec une majuscule, la création du monde dans la Bible.
- Ensemble des êtres et des choses créés ; l'univers considéré comme l'œuvre d'un créateur : Les poètes qui chantent les merveilles de la création.
- Action d'établir, de fonder quelque chose qui n'existait pas encore : La création de nouveaux emplois. La création d'une usine.
- Action de créer une œuvre originale ; production originale, œuvre créée par une ou plusieurs personnes : Les dernières créations de la haute couture.
- Première interprétation d'un rôle de théâtre, d'une chanson ; première ou nouvelle mise en scène d'une œuvre.

→ 8 FICHES TÉMOINS , QUI ILLUSTRONT LA DIVERSITÉ DES ACTIONS ET MÉTHODES QUI PEUVENT ÊTRE DÉPLOYÉES EN MATIÈRE DE CRÉATION D'EMPLOI ET D'ACTIVITÉS AU SERVICE DES HABITANTS DES QUARTIERS PRIORITAIRES :

- PÔLE EMPLOI DU VILLENEUVOIS ET DU FUMELOIS
- SCOP MANTALO
- COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND VILLENEVOIS
- FACE PAYS ADOUR
- BGE SUD-OUEST
- GEIQ 24
- CLUB D'ENTREPRISES DU PAYS FOYEN
- PICQ 24 - 47

# PÔLE EMPLOI DU VILLENEUVOIS ET DU FUMELOIS

## FAIRE CONNAÎTRE ET ADAPTER LES OUTILS AUX HABITANTS DES QUARTIERS

### IDENTIFICATION DU TÉMOIN

**Nom de la structure :** Pôle emploi

**Territoires concernés :** Communauté d'agglomération du Grand Villeneuvois, Communauté de communes de Fumel (47)

**Nom et fonction des intervenants :**

Cédric GARDETTE, Directeur de Pôle emploi/ cedric.gardette@pole-emploi.fr

Cédric Gardette est arrivé récemment (septembre 2015) comme Directeur du pôle emploi du Fumélois et du Villeneuvois sur la Communauté d'Agglomération du Villeneuvois (CAGV). Il occupait précédemment des fonctions de Directeur du pôle emploi notamment à Montauban, Clermont-Ferrand et Alès. Au travers de ces territoires en politique de la ville, Cédric Gardette s'est acculturé à cette problématique.



Deux quartiers prioritaires dans la CAGV : la Bastide de Villeneuve-sur-Lot (24 000 habitants dont 2 500 habitants en qpv) et la Bastide de Sainte-Livrade-sur-Lot (6 000 habitants dont 1 200 habitants en qpv).

Suite à une dégradation économique et sociale de ces territoires, la CAGV a « basculé en Politique de la ville » en 2014 sur une problématique de dévitalisation de centre-ville. Cette CA d'importance moyenne avec plus de 50 000 habitants, est constituée d'une ville-centre, Villeneuve-sur-Lot, sous-Préfecture du Lot-et-Garonne.

La CAGV a des fragilités propres à ces villes moyennes sous-préfectures, sans emplois de centralité et excentrées des processus de métropolisation. Elle n'appartient en effet ni à l'aire de rayonnement de Bordeaux ni de Toulouse contrairement aux autres villes moyennes du Lot-et-Garonne (Marmande et Agen respectivement dans ces aires de métropolisation et dans ces dynamiques).

### IDÉES-FORCES

- Au-delà des politiques publiques de l'emploi, faire preuve en tant qu'acteur public de l'emploi d'imagination, expérimenter, élargir le champ des possibles pour être créatif ». Il s'agit avant tout de valoriser l'existant, de donner à voir ce qui fonctionne, mieux communiquer sur les solutions en se coordonnant avec toutes les structures existantes.
- Importance de la localisation de l'offre de services publics. Il faut aller au sein des quartiers pour informer, communiquer auprès des publics demandeurs d'emploi. Il peut s'agir d'intervenir dans le quartier pour expliquer les accompagnements, appuis financiers du pôle emploi face aux demandeurs d'emploi.



**PROBLÉMATIQUES  
SOULEVÉES ET  
RÉPONSES  
APPORTÉES**

Historiquement, Pôle emploi est présent auprès des acteurs de la politique de la ville, du côté entreprises pour gérer leurs besoins et du côté demandeurs d'emploi pour accompagner leur retour à l'emploi.

Le public "politique de la ville" de Villeneuve-sur-Lot et Sainte-Livrade-sur-Lot concerne 7 % des demandeurs d'emploi accueillis par Pôle emploi du Villeuvois et Fumelois. Les caractéristiques entre les publics demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires de la CAGV et des communes rurales de ce territoire sont relativement analogues (problèmes de mobilité, faible niveau de qualification). Cette analogie s'explique par la situation de ces quartiers de Villeneuve-sur-Lot et de Sainte Livrade-sur-Lot localisés au sein de centres-villes subissant une déprise économique, humaine, sociale.

Les outils mobilisables par Pôle emploi peuvent de fait être sensiblement les mêmes pour tous ces publics en matière d'embauche, de contractualisation, d'accompagnement, d'aide à la création-reprise d'entreprises. L'enjeu de Pôle emploi est double : adapter le cas échéant ces outils à ces publics, les faire connaître auprès de ces publics et tous les partenaires du contrat de ville ; territorialiser cette politique publique par un travail avec l'ensemble des acteurs pour mieux mobiliser le droit commun. Beaucoup d'outils mobilisables par le pôle emploi peuvent et doivent en effet entrer en cohérence avec des stratégies de modernisation des centres-bourgs, d'implantation de telle ou telle entreprise sur le territoire.

**La « feuille de route » du pôle emploi est désormais connue au travers de la stratégie urbaine du contrat de ville, comment la rendre opérationnelle ?**

Le pôle emploi a été présent autour de la table lors des ateliers thématiques pour l'élaboration du Contrat de ville. Au titre de l'expérience de Montauban, Cédric Gardette souligne qu'il s'agissait d'influer sur les décisions, de les partager, de s'appuyer sur des retours d'expériences passées. C'était avant tout de se tenir à la disposition des collectivités pour être créatif bien au-delà donc d'une simple participation-observation de Pôle emploi dans ces rencontres. Concernant la CAGV, les problématiques qui ressortent à ce stade pour inverser la paupérisation de ces centres-villes seront abordées au travers des questions suivantes : comment favoriser la création d'activités dans les quartiers prioritaires en faveur des demandeurs d'emploi de ces quartiers mais pas uniquement ? Comment avancer sur la notion de reprise d'entreprises en anticipant mieux sur les cessations d'entreprises ? Comment attirer les entreprises dans les quartiers et mieux les accompagner ? Comment communiquer sur les types d'accompagnement de retour à l'emploi auprès des publics des quartiers prioritaires ?

**Quelles actions innovantes peuvent être menées par Pôle emploi ?**

Au-delà des politiques publiques de l'emploi, « il faut en tant qu'acteur public **faire preuve d'imagination**, expérimenter, élargir le champ des possibles pour être créatif ». C'est le cas pour la mobilisation notamment du droit commun. « Si on appliquait des solutions de "copier-coller" à tous les quartiers on se tromperait ! » Il s'agit avant tout de valoriser l'existant, de donner à voir ce qui fonctionne, mieux communiquer sur les solutions en coordonnant avec toutes les structures existantes.

**PROBLÉMATIQUES  
SOULEVÉES ET  
RÉPONSES  
APPORTÉES  
(suite)**

**La localisation de l'offre de services publics est importante.**

Il faut aller au sein des quartiers pour informer, communiquer auprès des publics demandeurs d'emploi. Trois quarts des agences de Pôle emploi est concerné par la politique de la ville en région ex-Aquitaine. Il peut s'agir d'intervenir dans le quartier pour expliquer les accompagnements, appuis financiers du pôle emploi face aux demandeurs d'emploi. A titre d'exemple, Cédric Gardette cite le choix de Pôle emploi de Clermont-Ferrand de délocaliser au sein des quartiers une Plate forme vocationnelle dans le cadre d'une Méthode de Recrutement par Simulation (MRS). Cette délocalisation de l'animation du pôle emploi directement sur le quartier politique de la ville avec les demandeurs d'emploi et les entreprises a permis aux uns et aux autres « d'aller vers », de « casser » et désacraliser les représentations des jeunes envers les entreprises et inversement. Concrètement, réaliser ce mixage a favorisé des recrutements et facilité l'orientation des habitants des quartiers. Cette méthode développée à Clermont-Ferrand a vocation à être également expérimentée à Villeneuve-sur-Lot pour faire évoluer les mentalités et faciliter le recrutement de ces demandeurs d'emplois en l'adaptant aux publics de ces quartiers

**La coordination des acteurs** au travers d'une instance publique de l'emploi nommé « comité des mutations économiques »

Au-delà des services publics de l'emploi, Pôle emploi du Villeneuvois et du Fumélois a mis en place un « comité des mutations économiques » qui agit les acteurs publics institutionnels du territoire dans le cadre du Service Public de l'emploi. Ce Comité réunit ces acteurs sur un format large (sous-préfet, direction du travail, de l'emploi, collectivités locales, collectivité régionale). Le rôle de l'Etat est bien d'avoir une vision panoramique des acteurs en présence (publics et marché de l'emploi) et de favoriser la mise de la cohérence de tous les acteurs. A titre d'exemple, sur la CAGV, cette obligation de coordination de l'ensemble des acteurs s'impose sur la thématique du tourisme, axe identifié au sein du contrat de ville, du Département et du Pays de la Vallée du Lot.

Un dernier point évoqué comme déterminant également, celui de la sensibilisation du personnel Pôle emploi dans la mesure où ces territoires sont nouveaux en politique de la ville

Les participants s'interrogent suite aux propos de Cédric Gardette :

**Quelle est la volonté politique et la capacité de l'institution pôle emploi à déployer des outils sur les quartiers en Politique de la ville ?**

Cédric Gardette y répond en indiquant que Pôle emploi travaille de façon volontariste dans une logique opérationnelle sur une vision micro plus que macro. Ainsi, Pôle emploi travaille par public politique de la ville, sur des hommes et des femmes et moins des publics globaux . « J'essaye de placer des gens ». Pôle emploi a toutes les marges de manœuvre vis-à-vis de son institution pour mettre en œuvre les dispositifs publics . Il s'inscrit dans une stratégie de territorialisation pour apporter aux partenaires publics des retours d'expériences et des données objectives sur ces publics en qpv.

A titre d'exemple, l'agence Pôle emploi du Villeneuvois Fumélois mobilisera à l'intention des publics six conseillers chargés de nouer des relations privilégiées avec les entreprises locales, de recenser leurs attentes et leurs besoins en terme de personnels et d'y répondre

**PROBLÉMATIQUES  
SOULEVÉES ET  
RÉPONSES  
APPORTÉES  
(suite et fin)**

au mieux, notamment à travers les formations que Pôle emploi proposera avec ses nombreux partenaires. Six conseillers travailleront en binôme, chacun prenant en charge un secteur d'activité spécifique. Cette réorganisation interne est le premier chantier auquel s'est attelé Cédric Gardette.

**Sur le ciblage des populations, des applicatifs nationaux existent.**

Ils permettent de chiffrer les personnes en Politique de la ville avec un bas de niveau de qualifications, les personnes avec des projets d'entreprises, les personnes avec des freins par rapport à la mobilité et ainsi d'activer des dispositifs publics pour lever ces freins. La population des demandeurs d'emploi est bien connue sur la CAGV : 154 demandeurs d'emploi à la Bastide-sur-Lot de Sainte-Livrade-sur-Lot et 525 demandeurs d'emploi à la Bastide-sur-Lot de Villeneuve-sur-Lot.

*En savoir plus ·*

*[Contrats de ville · Pôle Emploi s'investit dans les quartiers prioritaires](#)  
/ site de Pôle Emploi*

## SCOP MANTALO

LA COOPINIÈRE, UNE MARQUE AU SERVICE DE LA PROMOTION DES INITIATIVES DANS LE DOMAINE DE L'ESS

### IDENTIFICATION DU TÉMOIN

**Nom de la structure :** SCOP MANTALO

**Territoires concernés :** Agglomération du Grand Périgueux

**Nom et fonction de l'intervenant :** Stéphane KEIREL, Directeur Général/ skeirel@mantalo.net

La SCOP Mantalo a été créée en 2012 afin de faire fonctionner une agence Web, Marketing & Communication sur le site de CréaVallée à Coulounieix-Chamiers. Le statut coopératif a été choisi pour privilégier la dimension sociale, l'égalité des salariés, la prise de décision collégiale. La SCOP emploie 6 salariés qui souhaitent contribuer ensemble à la dimension politique de l'entreprise : favoriser l'attractivité du territoire, la durabilité et l'innovation.



Devant le constat du manque de reconnaissance de l'économie sociale et solidaire, sur l'agglomération du Grand Périgueux comme à l'échelle régionale, a été imaginée la « Coopinière » : une démarche proposée pour favoriser le signalement, des initiatives de terrain en matière d'ESS.

Adossée à une charte à laquelle s'engagent les adhérents, cette démarche repose sur quelques actions simples et faciles à mettre en œuvre :

- présenter la marque Coopinière ;
  - ouvrir son entreprise aux curieux ;
  - réserver un accueil convivial et un niveau d'écoute suffisant pour aider à orienter, découvrir l'univers de la SCOP (ou de l'ESS...).
- 
- Les SCOP ont pour objet de promouvoir un esprit d'ouverture à leur environnement, à leurs voisins et de favoriser la découverte des valeurs, des principes et de l'intérêt de l'ESS pour créer une activité.
  - Choix pour la SCOP MANTALO de recourir à des prestataires de proximité en privilégiant la proximité et le recours au local : les intervenants, architectes, entreprises appartiennent tous au bassin de l'agglomération du Grand Périgueux.

### IDÉES-FORCES

### PROBLÉMATIQUES SOULEVÉES ET RÉPONSES APPORTÉES

**Qu'en est-il du développement de la SCOP Mantalo ? A-t-elle vocation à accueillir de nouveaux sociétaires ?**

A ce jour, la SCOP a atteint « sa vitesse de croisière » en terme de volume d'activité et d'effectif. Les recrutements se sont faits jusqu'ici

**PROBLÉMATIQUES  
SOULEVÉES ET  
RÉPONSES  
APPORTÉES  
(suite et fin)**

à partir de critères de savoirs être et d'adhésion au projet social de l'entreprise. Si ces critères sont satisfaits, un CDI est passé, avec un an pour valider la pertinence de son adhésion au projet (et obligation alors de prendre une part sociale dans l'entreprise).

**Quel lien avec les quartiers prioritaires de la politique de la Ville ?  
Quelle ouverture pourriez vous faire vis à vis de leurs habitants ?**

La démarche Coopinière permet une ouverture de la SCOP à toutes les personnes intéressées, donc les habitants des quartiers prioritaires sont bien évidemment les bienvenus. Pour autant, il n'est pas question pour les SCOP de faire « de l'évangélisation » mais de promouvoir un esprit d'ouverture à son environnement, aux voisins et de leur permettre de découvrir les valeurs, les principes et l'intérêt de l'ESS pour créer une activité.

Dans ce processus, la place des collectivités est essentielle. Ainsi, l'inscription de l'ESS dans le Projet territorial « Politique de la Ville » du Grand Périgueux est un signe fort.

**Comment réussir à satisfaire les engagements que vous avez pris en terme d'accueil et de disponibilité des personnes intéressées par la découverte de votre SCOP ?**

La SCOP a adopté un fonctionnement en mode agile, du mercredi midi au mercredi midi. Nous faisons donc un brief collégial pour s'adapter à des demandes qui se présentent et proposer la meilleure réponse à apporter.

**Avez vous mis en œuvre les clauses d'insertion sociale dans la construction des locaux ?**

En tant que SCOP, nous avons recouru à des prestataires de proximité : nous souhaitons en effet privilégier la proximité et le recours au local : les intervenants, architectes, entreprises appartiennent tous au bassin de l'agglomération du Grand Périgueux.

*En savoir plus ·*

<http://www.mantalo-conseil.fr/>

<http://www.la-coopiniere.org/>

# COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND VILLENEUVOIS

## L'ACTION PUBLIQUE AU SERVICE DES DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES TERRITORIALES

### IDENTIFICATION DU TÉMOIN

**Nom de la structure :** Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois (CAGV)

**Territoire concerné :** Aquitaine - Lot-et-Garonne – Pays de la Vallée du Lot – Grand Villeneuvois

**Nom et fonction des intervenants :**

Christophe MARTIN, DGA et chargé du développement économique et développement durable, CAGV/ cmartin@grand-villeneuvois.fr

Christophe Martin travaille depuis plus de 10 ans dans cette Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois (CAGV) constituée par deux quartiers prioritaires : la Bastide de Villeneuve-sur-Lot (24 000 habitants dont 2 500 habitants en qpv) et la Bastide de Sainte-Livrade-sur-Lot (6 000 habitants dont 1 200 habitants en qpv).



Suite à une dégradation économique et sociale de ces deux quartiers, la CAGV a « basculé en Politique de la ville » en 2014 sur une problématique de dévitalisation de centre-ville. Cette CA d'importance moyenne avec plus de 50 000 habitants, est constituée d'une ville-centre, Villeneuve-sur-Lot, sous-Préfecture du Lot-et-Garonne. La CAGV a des fragilités propres à des villes moyennes sous-Préfectures, sans emplois de centralité et excentrée des processus de métropolisation. Elle n'appartient en effet ni à l'aire de rayonnement de Bordeaux ni à celle de Toulouse contrairement aux autres villes moyennes du Lot-et-Garonne (Marmande et Agen respectivement dans ces aires de métropolisation et dans ces dynamiques).

### IDÉES-FORCES

**Le rôle de la collectivité est d'impulser**, d'aider à structurer ces acteurs privés, pour qu'ils puissent en suivant s'autonomiser et créer des synergies dans les quartiers.

**La politique de la ville est un moyen de se réapproprier le territoire.** Elle peut être finalement une opportunité, un moyen d'impulser une dynamique positive.

Dans tous les cas, elle interroge le territoire sur la manière de parler de ses ressorts économiques et pas seulement de ses potentialités.

**Le développement économique en politique de la ville est mobilisateur pour le territoire** en ce sens qu'il participe à l'estime de soi, en écho à l'image du territoire.

**PROBLÉMATIQUES  
SOULEVÉES ET  
RÉPONSES  
APPORTÉES**

Christophe Martin propose en préalable une reformulation de la question posée : en quoi l'action publique peut-elle faciliter les dynamiques économiques et notamment la dynamique privée dans les quartiers en Politique de la Ville?

Selon lui, trois leviers peuvent être identifiés :

**1/ La relocalisation des services et emplois publics dans les quartiers d'où la question : en quoi l'action publique doit-elle se soucier de l'emploi et des services publics dans les quartiers et faciliter leur relocalisation dans les quartiers?**

A Villeneuve-sur-Lot, les emplois publics sont positionnés en dehors de la centralité. Sur cette commune, il manque environ 500 à 600 emplois publics dans le quartier. Moins de 10% de l'emploi public est en effet positionné dans ce quartier de centre-bourg historique de la CAGV. Les 90 % restant étant positionnés en périphérie notamment dans les zones d'activités économiques. « Localiser des emplois publics dans les quartier, c'est créer une dynamique privée commerciale, une attractivité » car ces employés publics sont aussi des consommateurs et habitent potentiellement le quartier prioritaire.

**2/ La responsabilité de la collectivité à porter une politique publique (au-delà de l'emploi) pour stimuler une politique de reconquête du territoire en politique de la ville ?**

Il peut s'agir d'une politique des transports, de commerces, de l'habitat, de l'urbanisme (PLU, PLUI). « L'agglomération devrait mener une forme d'Agenda 21 sectoriel vis-à-vis des quartiers»

**3/ Le rôle de l'action publique comme catalyseur de la création de réseaux privés ou de passerelles entre acteurs publics et privés**

L'objectif de la collectivité est avant tout d'aider à structurer, à coordonner des associations, des clubs d'entreprises, des représentants de quartiers. Il peut s'agir également d'impulser des dynamiques de clusters et faire émerger des « acteurs moteurs » qui seront les interlocuteurs privés représentants de ces quartiers. A titre d'exemple, la CAGV a l'ambition d'impulser une dynamique de cluster autour des métiers de l'audiovisuel et de l'image représentée aujourd'hui par le **pôle Image de Sainte Livrade**.

Christophe Martin insiste sur le rôle et la responsabilité de la puissance publique vis-à-vis des quartiers prioritaires. Celle-ci ne peut pas se défaire et regretter que les acteurs privés ne participent pas à la dynamique. Le rôle de la collectivité est d'impulser, d'aider à structurer ces acteurs privés, pour qu'ils puissent en suivant s'autonomiser et créer des synergies dans les quartiers.

**Christophe Martin conclut par une forme de « plaidoyer » pour la politique de la ville comme un moyen de se réapproprier le territoire. La « politique de la ville » pose la question de l'image économique du territoire.** Toutes les villes ont une image économique. « Il faut s'en soucier pour envoyer des signaux positifs à nos agents économiques afin qu'ils continuent à investir, à se projeter sur le territoire ». Cela renvoie aux anticipations auto-réalisatrices de Keynes : « Lorsque tous les acteurs anticipent un ralentissement de l'activité, la demande effective attendue aboutit à geler nombre de projets d'investissement,

**PROBLÉMATIQUES  
SOULEVÉES ET  
RÉPONSES  
APPORTÉES  
(suite)**

ce qui engendre une contraction effective de l'activité par une sorte d'auto réalisation. »

Et de citer également l'Assemblée des Communautés de France (ADCF) qui souligne de façon récurrente **l'enjeu de premier plan pour les communautés d'agglomération de mener une stratégie de marketing territorial**, autrement dit une obligation pour elles de construire puis de mettre en œuvre leur « différence » afin de renforcer leur attractivité économique et touristique.

La politique de la ville est perçue particulièrement par les nouveaux territoires entrants en Politique de la ville comme « *une grosse claque* » au départ car elle stigmatise un territoire et ses habitants. Pourtant, certains participants soulignent que cette Politique porte en elle une exigence encore plus forte pour les quartiers. « **Elle peut être finalement une opportunité, un moyen d'impulser une dynamique positive et de mieux communiquer sur nos ressorts** ». Dans tous les cas, elle interroge le territoire sur la manière de parler de ses ressorts économiques et pas simplement que de ses potentialités.

Christophe Martin souligne le fait que les agents économiques ont à se projeter dans leur avenir. « *Cette image ou stratégie de marketing territorial, c'est aussi le lien qu'entretient le territoire avec son avenir. Ainsi un territoire avec une image dégradée aura du mal à capter de nouveaux habitants, des acteurs privés. L'objectif est donc de « casser l'image de la sinistrose qui est notre cercueil à tous !* »

Plusieurs actions sont développées dans le Grand Villeneuvois dans ce sens et notamment : l'édition d'une newsletter économique pour diffuser une culture économique auprès des acteurs publics et privés, des visites quotidiennes aux entreprises, le « faire savoir », la communication sur les petites entreprises, les entreprises qui se développent, les entreprises innovantes, les « pépites »... ou encore prochainement une nouvelle mission sur l'innovation et le numérique confiée à une chargée de mission en charge aujourd'hui des commerces du centre-ville de Villeneuve-sur-Lot.

« *L'image, c'est pas que le voulu c'est aussi le perçu et le vécu !* » Il nous faut travailler sur tous ces leviers.

**Les participants complètent et réagissent à ces propos liminaires :  
La nécessaire impulsion par les pouvoirs publics pour accompagner,  
mettre en synergie, coordonner les acteurs privés futurs créateurs  
de l'activité en quartier prioritaire**

« *L'acteur public doit être moteur mais on ne peut pas faire de développement économique sans que les acteurs privés s'y impliquent.* »

Cette impulsion se traduit aussi par une nécessaire pédagogie auprès des acteurs privés, afin qu'ils comprennent les enjeux pour les collectivités nouvellement entrées en Politique de la ville et confrontées à ces nouveaux enjeux.

En tant qu'acteur public, il faut faire preuve d'imagination, élargir le « champ des possibles » pour être créatif ! Il peut s'agir notamment d'intervenir dans le quartier prioritaire pour expliquer les accompagnements, appuis financiers de Pôle emploi en face des demandeurs d'emploi de ces quartiers prioritaires. En terme d'exemple,



**PROBLÉMATIQUES  
SOULEVÉES ET  
RÉPONSES  
APPORTÉES  
(suite)**

il est intéressant de citer le choix d'un Pôle emploi de délocaliser une **Plate forme vocationnelle dans le cadre d'une Méthode de Recrutement par Simulation (MRS)** au sein des quartiers prioritaires. Cela permet une animation du pôle emploi directement sur le quartier prioritaire avec les demandeurs d'emploi et les entreprises. Cette délocalisation a permis aux uns et autres « d'aller vers », de « casser » et désacraliser les représentations des jeunes vers les entreprises et inversement.

Il est à constater un émiettement des acteurs souvent très nombreux dans les quartiers prioritaires. Les collectivités doivent veiller à la complémentarité des initiatives sur ces quartiers et faire en sorte que les filières déployées à l'échelle régionales et/ou plus locales s'inscrivent dans la politique de la ville. Il s'agit de se poser en amont des projets la question de comment les initiatives peuvent bénéficier aux quartiers prioritaires ?

Il a été souligné par plusieurs participants la nécessité que les collectivités se fixent un objectif, un cap, déterminant les actions à mettre en œuvre et les acteurs à mobiliser. Certains territoires ont ainsi fait le choix en Politique de la ville d'affirmer une vocation forte pour leur quartier prioritaire par rapport aux autres territoires de l'agglomération (thématique forte, principe d'innovation sociale, territoire d'expérimentation...). C'est le cas du numérique (Rive droite de la métropole bordelaise, CA du Grand Bergerac, CA du Grand Villeneuvois, l'agro-alimentaire (CA Grand Périgueux), l'ESS souvent mentionné ou l'économie circulaire (CA Côte Basque Adour)... Un enjeu présent mais moins clairement formulé est aussi celui du tourisme comme levier de développement économique du territoire et du quartier. C'est le cas de certains nouveaux territoires entrants, quartiers de centres-bourgs bénéficiant d'un patrimoine bâti riche ou encore de la présence d'un fleuve en cœur de cité (Villeneuve sur Lot, Sainte-Foy-la-Grande).

**Quels sont les leviers pour mobiliser les acteurs privés dans les quartier prioritaire ?**

*« Le levier fiscal, un vrai moteur pour pouvoir entrer en contact avec les entreprises sur le prisme quartier prioritaire. »*

**Les instruments financiers et fiscaux de soutien aux commerces des quartiers**

L'Etat mobilise en lien avec les collectivités locales deux mesures générales visant à redynamiser l'économie dans les quartiers prioritaires et dont peuvent bénéficier les activités commerciales : 500 millions d'euros sont mobilisés sur la période 2015-2020, pour renforcer les fonds propres des entreprises qui s'installent dans les quartier prioritaire ; Des exonérations fiscales dans le cadre des zones franches urbains renommées depuis le 1er janvier 2015 « Territoires entrepreneurs » .

Deux autres dispositifs sont plus directement dédiés aux commerces de proximité :

- L'Etat finance ainsi l'Etablissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (EPARECA) qui conduit et porte des opérations

**PROBLÉMATIQUES  
SOULEVÉES ET  
RÉPONSES  
APPORTÉES  
(suite et fin)**

d'implantation et de développement d'activités commerciales dans les quartier prioritaire.

- La loi de finances pour 2015 instaure un abattement de la taxe sur le foncier bâti et de la contribution économique territoriale réservé aux commerces qui emploient moins de 10 salariés et dont le chiffre d'affaires annuel hors taxe ou le total de bilan n'excède pas 2 millions d'euros.

**Les aides publiques (notamment les aides FISAC, le dispositif OCMAC), des leviers importants pour mobiliser ces acteurs privés**

Les collectivités publiques incarnent souvent face aux entreprises, l'impôt, la mauvaise gestion et un discours peu pro-entreprises. Les participants indiquent que les collectivités doivent faire leur révolution de ce point de vue là et avoir conscience de leurs limites. « Pour bien parler avec les acteurs privés, il faut leur montrer du concret. Ainsi, quand on a commencé à parler zones d'activités, c'est à partir de ce moment là qu'on a commencé à être écouté ».

**L'indispensable accompagnement par les collectivités publiques, depuis la création à l'installation et au développement des entreprises**

Il s'agit d'apporter à ces acteurs privés les conditions de réussite pour leur accueil, leur implantation et leur développement en créant un écosystème favorable (unité de lieu notamment). Cela inclut par exemple de les aider à boucler leur plan de financement. Des initiatives privées (telle que « la fête des voisins ») peuvent être également autant de prétextes à favoriser un sentiment d'appartenance des acteurs privés et leur prise de conscience d'une responsabilité vis-à-vis des quartier prioritaires.

**L'identification d'une « tête porteuse » par la collectivité**

Cet acteur moteur va pouvoir permettre de capitaliser sur une image positive du quartier prioritaire créant ainsi une dynamique, une synergie, une mise en réseau auprès des autres acteurs privés du quartier prioritaire.

**Les points de départ et d'ancrage de la sphère privée dans la politique de la ville pourraient se résumer ainsi :**

« Identifier les bonnes personnes, accompagner ces têtes porteuses et subventionner des associations pour que la dynamique ne soit pas stérile ».

*En savoir plus :*

<http://www.grand-villeneuvois.fr/economie-actions.php>

# FONDATION FACE PAYS DE L'ADOUR

UN CLUB D'ENTREPRISES AU SERVICE DE L'EMPLOI DES HABITANTS DES QUARTIERS

## IDENTIFICATION DU TÉMOIN

**Nom de la structure :** Fondation FACE Pays de l'Adour

**Territoire concerné :** les quartiers prioritaires du Grand Dax (Sablar, Cuyes et le Gond)

**Nom et fonction des intervenants :**  
Sébastien TEMPLE, chargé de mission/  
s.temple@fondationface.org  
Sylvie PAUCET-ALAIKS, chargée de  
mission/ s.paucet@fondationface.org

Créée en 1993, la Fondation FACE favorise l'engagement social et sociétal des entreprises pour lutter contre toutes les formes d'exclusion, de discrimination et de pauvreté, par une approche globale et innovante de Responsabilité Sociale ou Sociétale d'Entreprise.

FACE Pays de l'Adour est une émanation locale de la Fondation Agir Contre l'exclusion. Créé il y a 10 ans, le club d'entreprises « FACE Pays de l'Adour » regroupe aujourd'hui plus de 250 entreprises situées dans les Pyrénées Atlantiques, les Landes et les Hautes-Pyrénées. A travers l'engagement social et sociétal des entreprises sur les territoires, le club se mobilise pour lutter contre l'exclusion, la discrimination et la pauvreté.

La Fondation FACE intervient sur un territoire en faisant le lien entre demandeurs d'emplois et entrepreneurs. Elle peut intervenir plus précisément dans le cadre de la politique de la ville. C'est le cas depuis de nombreuses années à Pau et Bayonne et plus récemment à Dax en 2015.

La Fondation est financée par des fonds publics et privés suivant la nature de l'intervention et des bénéficiaires.



## IDÉES-FORCES

L'intervention de la Fondation FACE :

- **le parrainage** : un bénévole d'entreprise accompagne un demandeur d'emploi. Le parrain le reçoit dans l'entreprise et travaille avec lui suivant ses besoins.
- **l'élaboration de CV vidéo** : proposition aux demandeurs d'emploi volontaires d'élaborer un CV vidéo en 45 secondes !

## PROBLÉMATIQUES SOULEVÉES ET RÉPONSES APPORTÉES

La fondation FACE, est un club d'entreprises. Elle mobilise 5 000 entreprises en France dont des grands groupes qui ont des ramifications régionales et locales. Par sa nature même de club d'entreprises, la Fondation a une grande capacité à mobiliser sur la base du volontariat les entreprises et les personnes qui y travaillent pour participer activement aux actions de la Fondation.

**PROBLÉMATIQUES  
SOULEVÉES ET  
RÉPONSES  
APPORTÉES  
(suite et fin)**

Le Grand Dax est entré dans la géographie prioritaire de la politique de la ville en 2014. Un projet de territoire a été défini en 2014/2015 et s'est concrétisé par la signature du contrat de ville en juillet 2015. C'est dans ce contexte que les partenaires locaux ont sollicité la Fondation FACE pour mettre en place des actions répondant aux enjeux prioritaires du contrat de ville sur le retour à l'emploi des habitants des quartiers.

Ainsi la fondation FACE intervient sur le territoire du Grand Dax depuis fin 2015 et met en œuvre deux premières actions sur les quartiers prioritaires :

**>> le parrainage**

Un bénévole travaillant en entreprise parraine un demandeur d'emploi. Le parrain le reçoit dans l'entreprise et travaille avec lui suivant ses besoins : rédaction du CV et de la lettre de motivation, savoir-être et savoir-faire, mobilisation d'un réseau professionnel pour diffuser le CV, etc. Le prescripteur (pôle emploi, mission locale, centre social, acteurs de terrain) fait partie du dispositif afin d'avoir une cohérence dans le parcours. L'accompagnement dure jusqu'à 6 mois ; un point de passage à mi-parcours permet de vérifier la pertinence de l'action.

**>> l'élaboration de CV vidéo**

Sachant qu'un recruteur consacre au maximum une minute pour parcourir un CV, la Fondation propose aux demandeurs d'emploi volontaires l'élaboration d'un CV vidéo en 45 secondes ! La vidéo met davantage en avant la personnalité que les compétences et permet à l'employeur potentiel de « casser » ses représentations. Elle est élaborée avec un coach entrepreneur qui conseille le demandeur d'emploi sur ses atouts à valoriser. La vidéo appartient au demandeur d'emploi. FACE explique comment optimiser l'utilisation de cette vidéo. Cette dernière peut, avec l'accord du demandeur d'emploi, être diffusée auprès des entrepreneurs du réseau local de la Fondation mais aussi plus largement si besoin via une plate forme nationale.

La Fondation est désormais intégrée au réseau local des acteurs intervenant dans le champ du développement économique, de l'emploi et de l'insertion du contrat de ville.

*En savoir plus ·*

<http://www.facepaysdeladour.org/>

## BGE SUD-OUEST

### UN OPÉRATEUR HISTORIQUE DE L'ACCOMPAGNEMENT À LA CRÉATION D'ACTIVITÉS INVESTI DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

#### IDENTIFICATION DU TÉMOIN

**Nom de la structure :** BGE sud-ouest

**Territoire concerné :** les départements de la Dordogne, de la Gironde et du Lot et Garonne.

Nom et fonction de l'intervenant : Christelle LAGAE responsable développement pour ces 3 départements/ bge33@creer.fr



#### IDÉES-FORCES

BGE en Aquitaine adapte son intervention en mobilisant ses propres outils et en les adaptant au contexte des quartiers politique de la ville  
Ex : aide à l'émergence et de suivi de projets, aide à l'installation pour les commerces vacants du centre-ville de quartiers du Lot-et-Garonne.

#### PROBLÉMATIQUES SOULEVÉES ET RÉPONSES APPORTÉES

##### Les missions générales de BGE

BGE est un acteur historique de l'accompagnement à la création d'activités dans tous les territoires sur lesquels l'association intervient.

Missions :

- sensibilisation des porteurs de projet à la création d'entreprise et aide à l'émergence de projet
- accueil des porteurs de projet et diagnostic
- accompagnement avant création (étude de marché, conseil fiscal et social, plan de financement)
- test des projets (couveuse)
- aide à la mobilisation de financements
- aide au développement et à la pérennisation

BGE effectue ses missions en répondant suivant les cas à des appels d'offre, des appels à projet, des sollicitations de collectivités ou en formulant des propositions aux institutions.

##### BGE et la politique de la ville

L'entrée de certains territoires en politique de la ville en 2014 a amené BGE à adapter son intervention en mobilisant ses propres outils et en les adaptant au contexte des quartiers.

BGE a rencontré ces agglomérations et propose de nouvelles actions dans le cadre du contrat de ville en mobilisant ses propres outils et en les adaptant à la problématique particulière des quartiers.

Le fait de se positionner dans la politique de la ville amène BGE à s'approprier les problématiques des quartiers et investir davantage les questions de sensibilisation et d'émergence étant donné que les habitants des quartiers sont plus éloignés des informations sur la création d'activité.



**PROBLÉMATIQUES  
SOULEVÉES ET  
RÉPONSES  
APPORTÉES  
(suite et fin)**

**Des exemples d'actions :**

> le **centre ville de Sainte-Livrade** (Département 47) connaît un déclin commercial depuis de nombreuses années. BGE a été sollicité pour accompagner des créateurs d'activités et étudier les modalités opérationnelles pour que certains d'entre eux puissent s'installer dans des commerces vacants du centre-ville. BGE intervient en partenariat avec l'association ECTI (cadres retraités) sur l'accompagnement des créateurs (démarrage en 2016).

> BGE élabore avec les partenaires institutionnels (Val de Garonne Agglomération, Caisse des Dépôts et Région Aquitaine) une action d'aide à l'émergence et de suivi de projets dans les **quartiers des villes de Marmande et de Tonneins** (Département 47). Le projet vise à accompagner 15 personnes par an et par quartier à partir de 2016.

Ces nouvelles actions se mettent en œuvre en complément de ce que BGE offre déjà sur ces territoires et propose de fait un accompagnement renforcé des habitants des quartiers prioritaires.

*En savoir plus ·*

<http://www.creer.fr/bordeaux/>



## GEIQ 24

### UN CLUB D'ENTREPRISES AU SERVICE DE L'EMPLOI DES HABITANTS DES QUARTIERS

#### IDENTIFICATION DU TÉMOIN

**Nom de la structure :** GEIQ 24 – Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification

**Territoire concerné :**

Communauté d'agglomération bergeracoise  
Bassin d'emploi de Bergerac

**Nom et fonction des intervenants :**

- Philippe FAGETE, Co-directeur et co-fondateur
- p.fagete@idcpro.fr
- Laurent GONTHIER, Co-directeur et co-fondateur
- l.gonthier@idcpro.fr

Le GEIQ 24 a été créé en 1991. Il s'agit d'un outil qui assure la mise à disposition de personnel auprès des cent entreprises du secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP) adhérentes.

**Le GEIQ assure différentes fonctions :**

- Outil de service, il accompagne les entreprises dans la gestion des ressources humaines ;
- Outil de formation, il salarie des personnes dans le cadre de contrats en alternance et leur permet d'accéder à la qualification ;
- Outil d'insertion, il assure un accompagnement socio-professionnel de ses salariés.

Les GEIQ ne sont pas des dispositifs « Politique de la Ville » à proprement parler. Néanmoins, de part la nature des publics auxquels ils s'adressent (personnes sans emploi et peu qualifiées), ils touchent de fait des habitants des quartiers prioritaires. De nombreux GEIQ ont ainsi accompagné la mise en œuvre des clauses d'insertion dans le cadre des programmes d'aménagement financés par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU).

**Il convient également de signaler que le GEIQ 24 est associé au projet de Cité du numérique à Bergerac**, un projet structurant inscrit au contrat de ville. Cette opération comprend différents volets dont la mise en place d'un groupement d'employeurs "services". Fort de son expérience, le GEIQ 24 est missionné pour son émergence.



#### IDÉES-FORCES

**L'existence d'une animation locale garantit le succès de la médiation vers l'emploi :** l'animateur comme un arbitre veillant à ce que le nombre de structures existantes sur le territoire soit adapté aux besoins et comme un facilitateur pour favoriser la complémentarité et la mise en synergie des acteurs.

**PROBLÉMATIQUES  
SOULEVÉES ET  
RÉPONSES  
APPORTÉES**

**Une capacité du GEIQ 24 à faire une double médiation :** transmettre les codes de l'entreprise aux salariés en formation ; préparer les entreprises adhérentes à accueillir des personnes en insertion... qui explique son succès auprès des demandeurs d'emplois.

**A quelles conditions imaginer que des entreprises emploient des habitants des quartiers en Politique de la Ville ?**

Pour Philippe FAGETE et Laurent GONTHIER, « l'insertion est un maillon indispensable sans lequel on ne peut pas imaginer que certaines personnes sans qualification puissent accéder à l'emploi ». L'existence d'une animation locale garantit le succès de la médiation vers l'emploi. Les co-fondateurs du GEIQ 24 en identifient clairement le rôle et la plus-value : « *L'animateur doit avant tout jouer le rôle d'arbitre en veillant à ce que le nombre de structures existantes sur le territoire soit adapté aux besoins. Il doit également faciliter la complémentarité et la mise en synergie des acteurs : Associations chantier d'insertion (ACI), Associations d'insertion (AI), Entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI), GEIQ... ».*

**En quoi un GEIQ pourrait-il constituer une réponse facilitant le retour à l'emploi des habitants des quartiers ?**

Pour les Dirigeants du GEIQ 24, l'outil ne saurait, à lui seul, constituer une réponse à l'accès à l'emploi des habitants des quartiers prioritaires. Ils expliquent que le GEIQ n'est pas un dispositif « pensé calibré pour les quartiers ». C'est en revanche le bassin d'emploi qui constitue l'échelle d'intervention pertinente \_ « échelle à laquelle il est possible de mobiliser un vivier d'entreprises et de candidats suffisamment nombreux pour garantir le bon fonctionnement du GEIQ ».

Philippe FAGETE et Laurent GONTHIER ont également attiré l'attention des participants sur le fait que les GEIQ qui fonctionnent le mieux sont souvent positionnés sur les zones où entreprises de petite taille (TPE voire PME) sont les plus nombreuses. Ces structures disposent généralement de peu de moyens à consacrer à la gestion des ressources humaines. Elles sont par conséquent les plus enclines à recourir aux services du GEIQ qui les soulage dans la fonction RH. Pour que le GEIQ fonctionne comme porte d'entrée vers la formation et l'emploi pour les habitants des territoires prioritaires, il faut que les prescripteurs (Mission locale, Pôle emploi) orientent les habitants vers le GEIQ.

Les dirigeants du GEIQ constatent une forte diminution du nombre de prescriptions. Ils émettent différentes hypothèses pour expliquer le phénomène : des habitants qui se détournent du service public de l'emploi vers de nouveaux canaux, pourvoyeurs également d'emploi, la mauvaise image dont souffrent les métiers du BTP. En réponse à leurs difficultés il leur semblerait nécessaire de mieux faire connaître les parcours réussis auprès du grand public comme des prescripteurs.

**Comment expliquer le succès du GEIQ 24 ?**

Philippe FAGETE et Laurent GONTHIER s'accordent à dire que le GEIQ est autant un outil de formation et d'insertion qu'un prestataire de services aux entreprises. Presque toujours issus d'une impulsion donnée par un acteur public (PLIE, Mission locale, Comité de bassin d'emploi), le GEIQ fonctionne grâce aux entreprises adhérentes auxquelles il fournit des prestations. « Le bouche à oreille fonctionne





si l'entreprise est satisfaite ». Les co-dirigeants du GEIQ expliquent son succès par sa capacité à faire une double médiation : transmettre les codes de l'entreprise aux salariés en formation ; préparer les entreprises adhérentes à accueillir des personnes en insertion.

*En savoir plus ·*

<http://www.geiq24.com/>

<http://www.iae-aquitaine.org/l-iae-en-aquitaine/47-annuaire-des-structures-de-l-iae/19-geiq-24.html>

**Nom de la structure :** Club d'entreprises en Pays Foyen (CEPF)

## CLUB D'ENTREPRISES DU PAYS FOYEN

UN CLUB D'ENTREPRISES INVESTI DANS LA VALORISATION DU TERRITOIRE ET DE SES HABITANTS

### IDENTIFICATION DU TÉMOIN

#### Territoire concerné :

Communauté de communes du Pays Foyen

#### Nom et fonction de l'intervenant

Marylou FAITY, Vice Présidente / gerthofer@orange.fr

Le CEPF a été créé en 2005. Il fédère 125 entreprises intervenant dans des secteurs diversifiés : commerces, services, grande distribution, BTP etc.

Acteur de la vie local, le club organise des événements fédérateurs permettant de promouvoir le tissu économique local : Côté salon, Franco- British Week..

Le Club s'associe également aux réflexions sur le devenir du territoire. Dans les groupes de travail ou les commissions auxquelles il participe, il joue le rôle de porte parole des chefs d'entreprises auprès des élus.

Le Club s'est particulièrement mobilisé dans l'élaboration du contrat de ville de la Communauté de commune du Pays Foyen, intercommunalité nouvellement entrée en Politique de la ville. Il est porteur de plusieurs actions inscrites au volet développement économique/ emploi du Contrat : « Je relooke ma rue », « bâtisseurs de cathédrale » etc.

Au cours de l'atelier, la vice présidente du club, Marilou FAYTI a expliqué les difficultés du Club d'entreprises à entrer dans la logique Politique de la Ville. Elle a illustré, à travers d'exemples concrets, la manière dont le CEPF s'investit aujourd'hui en Politique de la Ville.



### IDÉES-FORCES

- « Donner envie » aux habitants de se former pour travailler et en particulier faire connaître les métiers existants sur le bassin d'emploi et créer du lien entre les habitants et les chefs d'entreprises.
- Etre dans le « faire » afin de rassembler les habitants au-delà de leurs origines et de leur catégorie sociale.

### PROBLÉMATIQUES SOULEVÉES ET RÉPONSES APPORTÉES

#### « La Politique de la Ville, on y est venu en crabe »

Bien que le chômage constitue l'une des principales problématiques sur le quartier prioritaire, la Vice présidente du CEPF explique que les entreprises adhérentes sont dans l'incapacité de créer des emplois pour les habitants.

Soulignant qu'il existe un réel besoin en main d'œuvre sur le territoire, elle évoque plusieurs freins à la création d'emploi notamment l'absence de moyens financiers des chefs d'entreprise et le manque de qualification de la population locale. Selon la Vice présidente, il aurait sans doute été plus facile pour le club d'entreprises d'intervenir dans la Politique de la Ville si le zonage s'était accompagné de mesures incitatives à l'embauche. Ainsi, la compensation financière

**PROBLÉMATIQUES  
SOULEVÉES ET  
RÉPONSES  
APPORTÉES  
(suite)**

serait venue compenser le manque de qualification ou l'éloignement du monde du travail de la personne salariée.

#### **L'intervention du CEPF en Politique de la Ville**

La vice Présidente du Club d'entreprises revient sur la perception négative de la Bastide liées aux difficultés économiques et sociales que traverse le territoire. Marilou FAYTI souhaite combattre ce stéréotype : Sainte-Foy-La-Grande est une commune attachante, chargée d'histoire, à laquelle elle est fière d'appartenir. Cette fierté d'être foyenne est le moteur de son engagement au sein du club d'entreprises.

Plusieurs des actions portées par le CEPF témoignent de la volonté de valoriser le territoire et des habitants pour en faire un facteur de dynamisation.

Ainsi, le club travaille en partenariat avec les établissements scolaires (collège, Lycée). Il mobilise régulièrement des chefs d'entreprises qui viennent expliquer leur métier aux jeunes. L'objectif est de créer des vocations, permettre aux collégiens et lycéens de tester leur projet professionnel dans le cadre de stages et « *limiter les erreurs d'aiguillage dans les parcours* ».

L'action « Je relooke ma rue » vise à ramener de la vie dans l'artère commerciale de Sainte-Foy-la Grande. Les entreprises adhérentes envisagent de mobiliser la population autour de l'animation visuelle des boutiques vacantes. Elles coordonneront et réaliseront les travaux en lien avec les habitants. Pour la vice présidente, il s'agit d'être dans le « faire », d'offrir à chacun la possibilité de s'investir dans une action valorisante et surtout de rassembler au-delà des origines et des catégories sociales.

Autre action phare portée par le club d'entreprises, la carte maline. Cette carte a été créée en 2008. Elle permet d'obtenir des points lors des achats réalisés dans les commerces adhérents au CEPF. Les centres commerciaux Leclerc implantés sur le territoire, injectent une partie de leur chiffre d'affaire sur ces cartes. Les points cumulés permettront de faire des achats dans les boutiques du centre ville. En créant la carte, le club entendait contribuer à la préservation des commerces de centre ville. Cet outil témoigne de la capacité du territoire à mobiliser la société civile (habitants, chefs d'entreprises) pour préserver les activités économiques sur le centre bourg et « l'animation, la vie » qui en découlent.

On relèvera quelques questions qui se sont posées de manière plus ou moins explicite au cours de l'atelier et les pistes de réponses apportées par les participants :

#### **1/ Comment changer le regard porté sur les habitants des quartiers prioritaires ? Comment valoriser les savoir-faire et les compétences de personnes éloignées de l'emploi ?**

Les méthodes de recrutement par simulations ont été citées comme un moyen de se centrer sur les savoir-faire de la personnes et non sur son parcours ou son CV.

**PROBLÉMATIQUES  
SOULEVÉES ET  
RÉPONSES  
APPORTÉES  
(suite et fin)**

**2/ Comment permettre à des personnes très éloignées de l'emploi de « remettre le pied à l'étrier » ?**

Les structures d'insertion par l'activité économique (l'exemple des GEIQ a été évoqué) ont vocation à faciliter le retour progressif à l'emploi. Elles permettent aux personnes qu'elles salarient d'accéder à de la formation et d'acquérir une expérience professionnelle permettant de réactiver des savoir-faire et savoir être.

L'idée d'utiliser l'action « Je relooke ma rue » comme support de formation et d'insertion via par exemple, la mise en place d'un chantier d'insertion, a également été évoquée.

*En savoir plus ·*

*<http://www.cepf.fr/>*

## PICQ - POINT INFORMATION CRÉATION DANS LES QUARTIERS

UN ACTEUR DE PROXIMITÉ RÉPONDANT AUX DIFFICULTÉS D'ACCÈS DES HABITANTS DES QUARTIERS AUX DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

### IDENTIFICATION DU TÉMOIN

**Nom de la structure :** PICQ - Point Information Création dans les Quartiers

**Territoires concernés :** Agglomération d'Agen  
– Centre social Maison pour Tous Saint Exupéry, Ville de Coulounieix-Chamiers – Centre social

**Nom et fonction des intervenantes :**  
Fatima SOUIDI fatima.souidi@agen.fr et  
Sabrina MALFIONE csc24.malfione@gmail.com ,  
Chargées de mission PICQ d'Agen et  
Coulounieix-Chamiers

Les dispositifs d'information, de conseil, d'accompagnement, de formation et de financement de la création d'entreprise ne sont pas toujours aisément accessibles à l'ensemble des porteurs de projet, d'où la création du pôle PICQ (Point Information Création dans les Quartiers), qui a pour objectif principal de permettre au plus grand nombre d'habitants des quartiers de bénéficier d'une offre de proximité d'information et d'orientation pour la création d'entreprise.



### IDÉES-FORCES

- **En Aquitaine, une expérimentation, lancée auprès de 9 territoires en Politique de la Ville en 2013**, pour un accompagnement de proximité des créateurs potentiels, impulsé par l'ACSE et la CDC. Objectifs : répondre au fort désir de créer identifié dans les quartiers PV et améliorer le service rendu aux porteurs de projet
- **Une évaluation régionale, réalisée sur les 9 sites, en décembre 2015**, présente les « différents facteurs clés pour une action réinventée ».
- **Un rôle reconnu du PICQ pour faciliter l'accès à l'information des personnes éloignées de l'emploi**, et l'importance de fonctionner en réseau avec les opérateurs et prescripteurs de l'accompagnement

### PROBLÉMATIQUES SOULEVÉES ET RÉPONSES APPORTÉES

**Comment vous situez vous par rapport aux organismes classiques d'appui à la création d'activité et d'entreprise ?**

Le PICQ intervient dans une logique de complémentarité avec ces organismes, souvent en amont pour « mettre le pied à l'étrier », en informant sur les dispositifs existants ou en « donnant un coup de pouce pour la prise de rendez vous avec BGE ou la chambre de commerce et d'industrie par exemple ».

**PROBLÉMATIQUES  
SOULEVÉES ET  
RÉPONSES  
APPORTÉES  
(suite)**

Le PICQ, est facilement reconnu comme un acteur de proximité. « *Du fait de notre localisation, nous sommes naturellement identifiées par les habitants qui viennent aussi au centre social pour d'autres activités* ».

Le choix de mettre en œuvre le PICQ au sein d'une structure existante dans le quartier, repérée et bénéficiant d'un bon crédit de la part des habitants s'avère particulièrement judicieux.

En revanche, la perception du PICQ et de ses missions par les partenaires est perçue de manière très différente selon les territoires. A Agen, le PLIE, la mission locale, les travailleurs sociaux des centres médico-sociaux nous envoient du public, il y a un bon partenariat. A Coulounieix-Chamiers, c'est plus difficile, peut être du fait d'une représentation parfois exacerbée du monde de l'entreprise, dans l'esprit de certains travailleurs sociaux.

Plus généralement, le PICQ s'inscrit comme un des maillons dans la chaîne de l'accompagnement des porteurs de projets, des habitants, aux côtés des opérateurs classiques : chambres consulaires, BGE (Boutique de Gestion), ADIE, CSDL 47 (caisse sociale de développement local) ainsi que l'agence Commerce Coeur d'Agen. Une concertation régulière avec ces derniers a ainsi abouti à construire avec les acteurs de l'accompagnement une proposition de recevoir les personnes recommandées par le PICQ, un suivi plus précis et plus adapté.

**Et les bénéficiaires potentiels de votre action dans les quartiers dans tout ça ?**

Sur les 9 sites d'expérimentation en Aquitaine, c'est un public majoritairement composé de demandeurs d'emploi, plutôt masculin (57 %) et de faible niveau d'instruction.

On peut distinguer 2 catégories de profils :

- des jeunes ayant une idée plus ou moins mature du projet, en quête d'informations précises et opérationnelles
- des adultes (40 ans et +) très en amont de la démarche, en quête d'un accompagnement à l'émergence de projet.

« *Tous ces publics sont au cœur de nos préoccupations* » : il faut rappeler que le PICQ a notamment été mis en œuvre pour répondre aux difficultés d'accès aux dispositifs d'accompagnement éprouvés par les habitants des quartiers. Soit que les structures manquent de représentation dans les quartiers, soit que les bénéficiaires eux-mêmes n'osent pas sortir du quartier, faire la démarche de manière volontaire et déterminée.

Si le public cible est à l'origine celui des quartiers prioritaires de la politique de la Ville, au fil du temps, une souplesse a été donnée à chaque PICQ afin de satisfaire aussi des habitants, localisés hors de ces quartiers. L'évaluation régionale révèle ainsi que 42 % des personnes accueillies dans les 9 PICQ ne résident pas dans les quartiers PV. Le besoin existant sur tout le territoire communal, cela confirme que le PICQ a toute son utilité quelque soit le contexte.

**Comment parvenez vous à repérer et mobiliser ce public ?**

En premier lieu, le fait d'être implanté en proximité des habitants, au cœur du quartier constitue un facteur facilitant indéniable. Mais cela

**PROBLÉMATIQUES  
SOULEVÉES ET  
RÉPONSES  
APPORTÉES  
(suite et fin)**

ne suffit pas pour créer l'engouement des personnes à venir vers nous.

Nous avons ainsi mis en œuvre plusieurs outils de communication : supports de communication par affiches et flyers, mais aussi articles dans le bulletin municipal . Nous avons pu procéder à un affichage renouvelé, notamment dans les cages d'escaliers.

La présence de bien d'autres acteurs et opérateurs locaux peut s'avérer précieuse : les bailleurs sociaux ont pu jouer un rôle de prescripteur dans certains cas, dans d'autres lieux ce sont les travailleurs sociaux ou la Mission locale qui font connaître le PICQ. Le bouche à oreille, qui permet une prescription spontanée, de proche en proche tient aussi une place importante dans la notoriété de nos actions.

Néanmoins, à l'échelle de l'Aquitaine, on a pu noter de très grandes disparités dans la capacité de mobilisation locale du public. Dans certains cas, c'est le réseau de partenaires qui est fragile, par manque de relations interpersonnelles ou par défiance liée au monde et à la culture d'entreprise. Dans d'autres cas, le volume modeste de personnes rencontrées révèle peut être une taille critique de quartier trop faible par rapport aux objectifs initiaux.

**En conclusion**

Au fil des années de l'expérimentation, on a pu constater la souplesse du dispositif et l'adaptation de la démarche au contextes locaux, (adaptation souhaitée comme tel par les pilotes et cofinanceurs, l'ACSE et la CDC) Des initiatives de rapprochement et de coordination entre opérateurs ont pu aboutir et illustrent aussi une capacité de mobilisation des partenaires, notamment en amont de l'intervention des chargées de mission.

→ EN SAVOIR PLUS

[www.aquitaine-pqa.fr](http://www.aquitaine-pqa.fr)

Compte-rendu rédigé par l'équipe de PQA  
Mars 2016



CETTE ACTION EST COFINANCÉE PAR L'UNION EUROPÉENNE VIA LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FEDER)





[www.aquitaine-pqa.fr](http://www.aquitaine-pqa.fr)

Éco-système Darwin • 87, quai de Queyries • 33100 Bordeaux • Tél. 05 56 90 81 00